

Article Identifier: <https://identifier.visnav.in/1.0007/ijms-22h-06001/>

QLes ONG Internationales dans la conciliation des politiques de protection de la nature et de la lutte contre la famine au Cameroun (1992-2012): Aperçu sociohistorique du phénomène de développement durable

Beaudelin Jean Adjou Meyounyo, Maroti Popadem Djiopé, Brain Asong Aleabelah, Joclair Ngoune *

en Histoire des Relations Internationales (His-RI) à la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé 1, Cameroon.

* For correspondence: asongbrain6@gmail.com

Received on: 07 June 2022

Published on: 19 September 2022

ABSTRACT

Environmental concerns in Cameroon have for a long time been conceived independently of socio-alimentary problems, yet they are only parts of a whole. The issue of the joint management of natural resources and famine has become more and more acute for almost five (5) decades. It is therefore up to civil society actors (CSOs) to adjust their environmental conservation policies and strategies to the joint management of nature protection and the fight against famine in Cameroon. This conciliation has been done through the promotion of several programs and through the application of innovations in areas such as development, education, financing, etc.

Keywords: Development, environment, famine, joint management, natural resources.

RESUME

Les préoccupations environnementales au Cameroun ont longtemps été conçues indépendamment des problèmes socio-alimentaires et pourtant ne constituant que les parties d'un tout. La question de la gestion conjointe des ressources naturelles et de la famine se pose avec de plus en plus d'acuité depuis près de cinq (05) décennies. Il revient donc aux acteurs de la société civile (OSC) d'ajuster au mieux leurs politiques et stratégies de conservation de l'environnement par la gestion conjointe de la protection de la nature et de la lutte contre la famine au Cameroun. Cette conciliation s'est faite

à travers la promotion de plusieurs programmes et par l'application d'innovations dans les domaines tels que le développement, l'éducation, le financement, etc.

Mots-clés: Développement, Environnement, Famine, Gestion conjointe, Ressources naturelles.

1. INTRODUCTION

Nous abordons le problème de la gestion combinée de protection de la nature et de satisfaction des besoins nutritionnels des populations, bref de la conciliation entre la protection de l'environnement et la lutte contre la famine au Cameroun. Cette conciliation s'est faite à travers des projets, des programmes et des actions mis en place par les organisations internationales non-gouvernementales de 1992 à 2012, dates qui représentent respectivement les tenues du 1er et du 2nd sommets de la Terre à Rio de Janeiro au Brésil. Suite aux multiples crises écologiques que traverse la planète depuis les années 1950 ayant atteint leur apogée avec la crise du Toray Canyon dans le pacifique en 1967, les préoccupations écologiques s'imposent désormais comme un impératif mondial. Le Cameroun se retrouve donc dans cette logique étant donné la naissance de multiples crises écologiques sur son sol, auxquelles se greffent désormais les préoccupations alimentaires en rapport avec les différentes crises économiques de la seconde moitié des années 1960 jusque dans les années 1990. C'est dans cette logique que notre étude propose de retracer le processus de gestion conjointe de la nature et de la lutte contre la famine à travers la problématique suivante : Comment les OING sont-elles parvenues à concilier protection de l'environnement et lutte contre la famine au Cameroun de 1992 à 2012 ? En clair, quelles actions ont été menées par les OING en vue de protéger l'environnement ? Comment agissent-elles pour lutter efficacement contre la famine ? Et comment sont-elles parvenues à concilier, par leurs politiques et activités, la question de la protection de

l'environnement et de la lutte contre la famine au Cameroun ?

L'hypothèse principale est celle selon laquelle les ONG Internationales auraient entrepris des programmes visant à allier protection de l'environnement à la lutte contre la faim au Cameroun de 1992 à 2012 avec plus ou moins de réussite. De cette hypothèse principale ont pu être dégagées 04 hypothèses secondaires qui sont : L'état de décrépitude de l'environnement et l'acuité de la question de la famine justifient l'intérêt des OING à intervenir au Cameroun ; les organisations internationales non-gouvernementales auraient mené des actions évidentes en faveur de la protection de l'environnement naturel au Cameroun ; les ONG Internationales auraient mené des actions concrètes contre la famine un peu partout sur le territoire camerounais ; et enfin les OING auraient promu la gestion conjointe des problèmes environnementaux et de lutte contre la famine au Cameroun.

Après les indépendances, le Cameroun est traversé par une succession de crises écologiques et socioéconomiques. Ces crises sont plus visibles dans des zones à haute vulnérabilités socio alimentaires et les zones écologiques vulnérables . La période post 1960 arrive avec une série de problèmes tant économiques, démographiques, sociaux, qu'écologiques auxquels doit faire-face le jeune État du Cameroun. Ainsi donc, les crises environnementales incluant les séries d'inondations, les feux de brousses éclatants un peu partout sur le triangle national ; les crises alimentaires parfois liées aux problèmes précédemment cités

viennent envenimer la situation du Cameroun alors déjà précaire.

Dès lors, notre travail est organisé en quatre parties dont l'importance de la question de l'environnement et de la famine au Cameroun (1) ; Les actions des Organisations Internationales de la société civile (OSC-I) dans la protection de l'environnement au Cameroun (2); Les actions des OSC-I en faveur de la lutte contre la famine au Cameroun (3) et enfin, la conciliation de la protection de l'environnement et de la lutte contre la famine dans les politiques mises en place par les OING au Cameroun(4).

2. MATERIELS ET METHODES

2.1. Présentation de la zone d'étude

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale d'une superficie avoisinant 475.442 km², le Cameroun est « réparti en 466.464 km² de terre ferme et 8 538 km² d'eau contenue dans les embouchures, les criques, cours d'eau et lacs » et limitrophe au Nord avec le lac Tchad et le Tchad, à l'Ouest avec le Nigéria, à l'Est avec la RCA et au Sud avec le Gabon, la Guinée Équatoriale, le Congo et l'Océan atlantique. Schématiquement, on peut considérer que « (...) 22% sont en zone écologique de type savane sèche, 20% en zone de savane humide d'altitude et 58% en zone de forêt dense humide ». La diversité géophysique du Cameroun est faite d'une végétation, d'un climat et même d'une hydrographie qui varient d'une région à une autre. Constitué d'une « population majoritairement pauvre et rurale », la végétation y est tantôt dense tantôt faite de savanes et de steppes au fur et à mesure qu'on monte dans le septentrion. Le climat mixte y est perturbé par les effets de la dégradation de la nature et on y recense de façon générale quatre (04) saisons climatiques dont deux (02) grandes saisons de pluies et de sécheresse et deux (02) petites saisons et le territoire est soumis à divers aléas

écologiques qui varient d'une région à une autre. Après avoir atteint en avril 2006 le point d'achèvement de « l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ) » (RDH, 2007 et Maroti Djiopé, 2021) et bénéficié ainsi de l'annulation d'une grande partie de sa dette bilatérale puis multilatérale, le Cameroun nourrit désormais l'ambition d'entrer dans la catégorie des pays émergents, d'ici à 2035.

2.2. Méthodes de collecte de données

Pour mener à bien ce travail, nous consulterons des archives de diverses natures dont écrites, iconographiques du Ministère de la faune et de la forêt, de la faune et de l'environnement au Cameroun ; nous passerons aussi par la recherche et l'interview de responsables écologistes et environnementaux au Cameroun, sans oublier les agents environnementaux et l'opinion publique camerounaise quant aux questions environnementales et précisément celle de l'État, du devenir et de la protection des forêts au Cameroun.

Étant donné que les seules sources écrites ne suffisent pas pour écrire l'histoire, nous effectuerons des descentes sur le terrain en mettant à profit toutes les sortes de sources d'information qui s'offrent à nous afin de révéler la vérité historique qui sous-tend notre sujet ; car comme le dit si bien Lucien Febvre : « L'histoire se fait avec des documents écrits quand il y en a, mais elle peut se faire, elle doit se faire sans documents écrits quand il n'y en a pas. Avec tout ce que l'ingéniosité de l'historien peut lui permettre d'utiliser pour fabriquer son miel, à défaut des fleurs usuelles » (Lucien Febvre, 1953, cité par J. C Ruano-borbalan, 1999: 386).

Nous procéderons à une enquête minutieuse et par la collecte d'informations de sources diverses dont orales qui sont vues comme étant le musée vivant de toutes les productions socioculturelles capitalisées par les peuples

sans écritures (Jean Vansina:5, cité par J. Gormo, 2004 :17), écrites, iconographiques etc., ce qui nous conduira à des informations spécifiques dont l'analyse et l'interprétation seraient susceptibles de produire des résultats concrets. Se réclamant historique, notre recherche sera axée sur la consultation des sources écrites, orales, iconographiques et multimédias. À ce propos, nous consulterons des écoles de pensée diverses. En ce qui concerne les sources iconographiques, elles seront majoritairement constituées de clichés, résultats de nos différentes descentes sur le terrain, ainsi que de cartes, plans et autres sources d'image qui permettraient de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrit notre recherche.

2.3. Méthodes de traitement de données

Une approche systémique de la gestion des ressources naturelles et du problème de faim est aussi envisagée. Après avoir collecté ces données, elles passeront par une sélection rigoureuse. Nous analyserons, passerons au crible de la sélection, les données recueillies sur le terrain. La confrontation des données recueillies nous permettra de produire un travail vrai et riche. Ce travail nous permettra de ressortir les données nécessaires à l'élaboration de notre mémoire. L'écriture d'une histoire de façon complète ne saurait se faire qu'avec les sources écrites. La diversification des sources nous permettra de mieux appréhender la question de notre recherche.

3. RESULTATS AND DISCUSSION

3.1. Acuité Des Problemes Environnementaux Et Alimentaires Au Cameroun Et La Necessite Des Interventions Des Organisations Internationales De La Societe Civile (Osc-I)

Quelles ont été les motivations ayant poussé les organisations internationales de la société civile (OSC-I) à intervenir au Cameroun soit en faveur de la protection de l'environnement naturel, soit en faveur de la lutte contre la famine ? Le Cameroun a connu de nombreuses crises tant écologiques, démographiques, qu'économiques qui ont rendu d'avantage précaire une situation déjà préoccupante. Il nous a semblé dès lors nécessaire de ressortir quelques-unes de ces crises (la liste n'étant pas exhaustive), l'acuité avec laquelle elles se sont posées pour justifier les interventions des organisations internationales de la société civile au Cameroun de la post-guerre froide.

À la fin du XX^e siècle, le Cameroun est traversé par des catastrophes écologiques telles que la sécheresse, les inondations, etc. (Djiopé, 2021 : 23-36 et Ahidjo, 2019) qui ont eu de lourdes répercussions sur la vie des camerounais. D'un autre côté, la montée de la famine qui est étroitement liée à cette dernière et qui a surgi dès les lendemains des indépendances, sème une situation de malnutrition et de mal-être, poussant de ce fait les populations à s'investir dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles, accompagnées par de grandes firmes nationales et multinationales. Peu à peu, la pollution s'est installée et la détérioration de la nature s'est accentuée avec la croissance démographique qui demande désormais beaucoup plus de l'environnement. La végétation recule et des catastrophes écologiques telles que les feux de brousse et les inondations rasant non seulement la végétation, mais participent également à la destruction des ressources alimentaires dans certaines régions du Cameroun. L'avancée du désert et le déboisement sont également une grande cause de la famine dans les régions septentrionales. Les conflits entre l'Homme et la nature occasionnent l'abatage d'espèces animales et végétales (protégées), favorisant ainsi la perte du

potentiel écologique Camerounais. La pollution et l'insalubrité gagnent les grandes villes et c'est face à ce constat que les OSC-I s'engagent à intervenir en faveur de la protection de l'environnement d'une part, et en faveur de la lutte contre la faim d'autre part.

D'un autre côté et suivant une vision plus systémique ou globale, il faut remarquer qu'un contexte particulier a donné l'impulsion aux OISC dans le sens de l'intervention effective et confiante : c'est le vent d'Est des années 1990 (Enama Ateba, L., M. 2011 :4.). Ce contexte ayant favorisé le principe de liberté d'expression, de multipartisme et de libéralisation de certains secteurs (telles que la communication, le développement, et la décentralisation) a donné une certaine impulsion aux OSC en charge des questions sociales et environnementales au Cameroun. On verra l'arrivée, la création et la montée en puissance des organismes de la société civile telles que les ONG ; qui ont organisé une réponse aux multiples problèmes sociaux et environnementaux qui jalonnent le pays. Au XXI^e siècle, l'Alt à la croissance lancée par le club de Rome relève que la croissance et les besoins grandissants qui y sont adjoints vont justifier l'état de décrépitude du milieu naturel observé aujourd'hui. Dès lors, les ressources présentes ou initialement allouées aux populations camerounaises deviennent insuffisantes pour combler leurs besoins (alimentaires en priorité). On se rend donc compte peu à peu que la famine pousse les populations à se tourner vers d'autres sources de nourriture et de bien-être. Ainsi donc, l'exploitation à grande échelle des ressources naturelles semble être l'option choisie par l'État du Cameroun étant donné que ses politiques économiques accentuent leur appui sur l'exploitation et la commercialisation des matières premières au regard de son incapacité dans le domaine de leur transformation, et pour cause l'absence quasi-totale

des unités de production et de transformation. C'est dans cette logique que des partenariats étrangers et internationaux sont promu et dans lesquels la France, ancienne métropole du Cameroun va servir dans une certaine mesure, de modèle dans l'élaboration des politiques sociales et écologiques du pays.

3.2. Réponse des osc-i et déploiement en faveur de la protection de l'environnement naturel au Cameroun

On retient que suite au constat alarmant de la décrépitude de l'environnement naturel, des OISC se sont mobilisés afin de faire face au problème. C'est ainsi que ces dernières se sont impliqués dans l'appui à la gestion des aires protégées au Cameroun en participant à l'édification des lois sur l'environnement comme celles de 1994, 1996, 1998 et 2002 (Ahidjo, Paul, 2019), et à travers des actions directes dont la création et la gestion des aires protégées et des parcs naturels comme ce fut le cas par exemple de WWF, WCS et UICN dans la gestion du TNS en 1990 et 1994 ; et la gestion du Parc National de Lobéké et ses environs en 2011 (UICN, 2014). Le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) a financé de nombreux projets environnementaux au Cameroun à partir de 1994 (Djiopé, Maroti, 2021). De 2007 à 2011, il finança le Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun (PAF2C). En 2000 par exemple, Global Witness s'est engagé dans l'observation forestière en zone équatoriale camerounaise. D'un autre côté, les OING se sont engagés dans la gestion et l'élimination des déchets plastiques dans l'environnement urbain et dans la protection des écosystèmes aquatiques au Cameroun. Pour mener à bien leur mission, les OISC passent également par la mutualisation des efforts et la mise en commun des ressources documentaires sur l'environnement au Cameroun. On observe également ce

déploiement mutuel dans « le programme intersessionnel 2009-2012 » (Abomo M., 2021 :19) des ONG et de l'État du Cameroun. Plus loin on observe les actions des OING dans le processus de surveillance environnemental et de dénonciation des exactions commises contre la nature. Les OING mettent en avant les ERE (Éducation Relative à l'Environnement) comme ce fut le cas avec la création d'une radio environnementale à Yaoundé en 2003 ; la mise sur pied d'un forum international sur l'importance de l'impact des outils didactiques sur la conservation de la nature le 27 Juillet 2007 à Yaoundé (PANET'ERE CAMEROUN, 2010). En 2010, l'OIF organisa des classes vertes dans le but de sensibiliser les masses et les responsables des domaines environnementaux, et le Cameroun abrita sous le parrainage des OING, le congrès international de l'ERE. En 2012 WCS finança la formation d'éco-gardes à l'École de Faune de Garoua (Djiopé, Maroti, 2021).

C'est dans cette même logique qu'en égard à la situation en décrépidité au Cameroun concernant également les domaines socio alimentaires, les organisations de la société civile ont mis sur pieds des actions qui vont exclusivement aussi, de même que les précédentes sus citées, dans le sens de faire barrage et de limiter la mondée de la famine au Cameroun, et en particulier dans des zones classées comme prioritaires.

3.3. Les actions des ong internationales en faveur de la lutte contre la famine au cameroun

Il est clair que de nombreuses OING ont engagé des actions dans le sens de la lutte contre la famine au Cameroun, indépendamment a priori des préoccupations environnementales. On constate après la conférence de Rio de 1992, la prolifération de telles OING qui se dirigent directement vers les Zones Écologiques Vulnérables et en particulier dans les régions septentrionales. En 2000, les OING ont délimité

trois grandes zones problématiques de la famine au Cameroun à savoir celles de « l'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua » (Maroti Djiopé, 2021 :69 et 70). SOS-Sahel, une initiative locale de SAILD avec le soutien de l'Unicef, a créé des foyers afin d'accueillir les enfants réfugiés centrafricains au Cameroun dans la même année. En 2007 le programme FAO-PAM-FIDA a financé dans le grand nord et à l'Est, des projets de gestion alimentaire à hauteur de 10,3 millions FCFA venant du PAM qui s'est également adonné à la création de greniers villageois dans la région du nord en 2003, 2006, 2007, 2008 et 2012. 0,6M USD ont été mis à la disposition d'achats de vivres par le FIDA et 84,2 millions de Dollars américains venant du projet FAO-PAM-FIDA (FAO-PAM-FIDA, 2018). D'un autre côté, ces OING ont participé au financement de la Stratégie Régionale sur le Développement Agricole (SRDA) pour lutter contre la famine au Cameroun. En 2010 des OING ont accordé des financements pour faciliter l'écoulement des produits agricoles villageois sur les marchés locaux (le cas des marchés de Roundé Hadja, de Mokolo, Garoua Boulai, etc.).

Plus loin on observe le déploiement des institutions financières dans le processus de lutte contre la famine au Cameroun. Ces dernières financent la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations. En 1999, la Banque Mondiale a financé le projet de régulation de l'alimentation de la FAO dans les pays pauvres et le Cameroun en faisait partie. En 2011, l'OING « Action contre la faim » organisa à Yaoundé un programme de limitation de la famine qui incluait une alimentation régulière, le droit à la nutrition et l'initiative de la sécurité alimentaire au niveau national et sous régional.

3.4. De la conciliation de la protection de l'environnement et la lutte contre la famine, un pan

du développement durable mené par les acteurs de la société civile au Cameroun ?

Comme autres actions concrètes symbolisant la protection de l'environnement d'une part et la lutte contre la famine d'autre part, ce modeste travail entend ressortir le phénomène de la conciliation de la protection de l'environnement et de la lutte contre la famine au Cameroun par les Organisations internationales de la société civile (OSC-I). Loin de nous l'idée de faire intervenir des termes savants, il devient clair que des efforts ont été initiés par ces OSC-I allant dans le sens d'une gestion conjointe des deux phénomènes. La protection de la nature devient un impératif alimentaire et vice-versa. Les OSC-I et notamment les organisations internationales non gouvernementales (OING) encouragent désormais des projets durables, des activités écologiques à fort potentiel économique. C'est dans cette logique que la question de la foresterie communautaire est mise en avant ; les OING militent pour une reconnaissance des droits des peuples autochtones sur les ressources de leur biotope direct et c'est dans cette logique que ces OING impulsent la signature en 1997, de la convention relative à la gestion des forêts communautaires au Cameroun. Les politiques de chasse durables sont mises sur pied comme c'est le cas à Korup à travers la FAO et le WWF dès 1993. Cette même logique est retrouvée dans les politiques de « l'interaction entre l'agriculture et la chasse en périphérie nord du parc national de Korup » (Emmanuel TIOMO, 2015 :57). La FAO prône la pratique de l'agriculture durable au Nord et à l'Est du Cameroun entre 1995 et 2010 (Maroti DJIOPE, 2021 :82 et 84). Des activités écotouristiques sont fortement encouragées par l'UICN et TIES avec l'éco chasse à Campo Ma'an à l'Est. Dès lors on se rend compte que le développement durable (DD) est la manifestation effective de la conciliation entre la protection de

l'environnement et la lutte contre la famine prônée dans les politiques des OSC-I au Cameroun. Dès lors, on se rend compte que dans la conciliation des deux phénomènes les OSC-I semblent cependant accorder plus d'importance à la protection de la nature qu'à la lutte contre la famine.

La définition initiale du développement durable qui s'est annoncée telle une salvatrice face aux multiples problèmes et au conflit rigide entre la protection des ressources et le développement représente selon John R. Mc Neill dans sa synthèse de l'histoire environnementale, une utopie (Mc Neil, 2010) à nul autre pareil étant donné que les idées de développement portées par les puissances occidentales depuis les progrès scientifiques et techniques du XIXe siècle et plus tard la course au développement des pays du sud engagée aux lendemains des indépendances ont favorisé et habitués à l'utilisation (parfois sans contrôle) des ressources naturelles et environnementales à des fins de développement infrastructurels et économiques. En effet, penser une coexistence équitable entre les politiques de développement, de gestion de la famine et de croissance économique au Cameroun d'une part, et de conservation des ressources naturelles et environnementales d'autre part semble inaccessible, ce que les I-OSC démentent dans leurs discours et leurs programmes de développement durable.

La marche vers le développement durable entamée par la communauté internationale va de plus en plus s'élargir jusqu'à ce qu'elle va atteindre les sphères des traditions et de la culture, toucher une sorte de sentiment d'appartenance et de connexion religieuse et culturelle, mais également sociale telle que prônée dans les politiques et les philosophies « conservationnistes » de l'Unesco. Il devient donc nécessaire pour ces I-OSC de repenser les méthodes d'inclusion des populations et

peuples dans le processus de conservation naturelle ; le développement durable ne serait donc plus seulement cloisonné dans le sens de ces I-OSC, mais dans la prise en compte des traditions et croyances des peuples riverains des zones à protéger.

3.5. Bilan du développement durable au Cameroun de 1992 à 2020

Au Cameroun, la protection de l'environnement est une affaire qui engage tout le monde. Elle est l'apanage des institutions publiques spécialisées, mais également d'ONG Internationales depuis la tenue de la CNUED de 1992. Les actions des ONG ont favorisé la révision des législations de l'environnement au Cameroun, redynamisant ainsi les institutions nationales (Ministères publics spécialisés et ONG nationales). C'est ainsi que créé en 1992, le MINEF a été scindé en 2004 en deux Départements Ministériels à savoir, le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) chargé de coordonner le développement et la mise en œuvre de la politique environnementale, et le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) chargé du développement et de la mise en œuvre des politiques fauniques et forestières, afin de mieux servir les objectifs initiés en Juin 1992. On a l'impression que les structures publiques « (politiques) Camerounaises s'arriment aux normes internationales proposées par les ONG tout en essayant cependant de les arrimer au contexte Camerounais depuis 2004 » (Tchipgang, 2021) principalement. Au sortir de la CNUED de 2012, le Président de la République du Cameroun par décret n°2012/431 du 01 Octobre 2012, organise le nouveau département ministériel créé par le décret du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement. Ce nouveau département ministériel est dénommé Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

(MINEPDED) ; il se substitue ainsi à l'ex-Ministère de l'environnement et de la protection de la nature (MINEP) ; ses missions ont été grandement élargies pour répondre aux enjeux majeurs tant de protection de la nature que du développement économique du Cameroun. L'objectif visé ici étant la recherche de plus d'efficacité afin d'apporter des réponses appropriées aux problèmes environnementaux. Aux lendemains de la conférence de 2012, on constate un impact économique des ONG Internationales sur la protection de l'environnement et sur la lutte contre la famine au Cameroun. La gestion environnementale a certainement reçue des aides financières conséquentes, mais ces dernières semblent limitées par des contraintes financières. Les actions des ONG par rapport au financement des projets environnementaux et de lutte contre la famine font face à des problèmes de gestion. L'on note d'une manière générale que l'absence ou l'insuffisance des moyens financiers ou matériels constitue leur faiblesse majeure. De nombreuses activités écologiques impliquant les populations locales ont été réalisées par les ONG à l'exemple du programme UICN-PACO qui avait débuté en 2009 et qui prenait en compte les besoins socioéconomiques des peuples des forêts dans les processus de conservation environnementales. C'est une proposition de synergie entre les populations forestières, la gestion des ressources, leur conservation par un partage équitable dans une logique d'exploitation durable. Dans l'ensemble, la pauvreté au Cameroun a reculé, passant de « 50,5% en 1996 à 40,2% en 2001 et 39,9% en 2007 » (République du Cameroun et Unicef, 2009 :26). Somme toute, en dépit de politiques et actions multiformes, sectorielles, initiées, celles-ci semblent toujours loin de porter les fruits escomptés. « La tendance à la dégradation de l'environnement au Cameroun va vers une aggravation irréversible » (ONU,

2012 : 30). Ainsi l'objectif des OING est de parvenir à la protection de l'environnement à travers l'exploitation des ressources naturelles, n'a pu se réaliser. Certes avec la conférence de Rio, le Cameroun est censé être en mesure de trouver des solutions à ses problèmes environnementaux mais les résultats laissent perplexes. De nombreux financements sont alloués aux questions de développement durable au Cameroun mais on constate cependant que les OING donnent la priorité aux problématiques environnementales plus qu'au problème de gestion de la famine. De plus, les mentalités locales qui donnent elles aussi plus de crédit à la lutte contre la faim qu'à la protection de la nature contribuent à accentuer l'écart dans la gestion des deux questions.

4. CONCLUSION

En définitive il s'est agi de la conciliation entre la protection de la nature et la lutte contre la famine dans les OING au Cameroun. Il ressort que ce sont les successions de crises écologiques et alimentaires qui poussent les OING à intervenir au Cameroun dans la protection de la nature d'une part, et dans le processus de lutte contre la famine d'autre part. Cependant pour mieux faire-face à ces problèmes au Cameroun, les OING ont opté pour leur gestion conjointe afin d'optimiser les résultats de la conservation naturelle sur la lutte contre la famine. Cette gestion combinée de l'environnement et de la famine s'inscrit de ce fait dans le cadre du développement durable qui est très souvent encouragé dans les politiques environnementales au Cameroun dès la sortie du sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro au Brésil et dont l'un des premiers fruits sur le plan de la gestion environnementales au Cameroun s'avère être l'élaboration des lois des 1994 sur la gestion de l'environnement, de 1996 et de 2002 sur le

développement durable et le renforcement de la politique de gestion conjointe des deux phénomènes.

5. ACKNOWLEDGEMENT

NA

6. CONFLICT OF INTEREST

The authors have declared that there is no conflict of interest.

7. SOURCE/S OF FUNDING

NA

8. REFERENCES

1. Abomo Mendoula Louis-Phillip, (2021). *La Coopération entre la Cameroun et la Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) de 1972 à 2012*. Mémoire de Master 2 en Histoire des Relations Internationales, Université de Dschang : 121.
2. Brain Asong Aleabelah, (2021). *The Integration of Internationally Displaced Persons Within the East Region of Cameroon: Case of Refugees From Central African Republic, 2003-2018*, Master II Dissertation, University of Yaounde I.
3. Djiopé Popadem Maroti, (2021) *Les Politiques de protection de l'environnement et de la lutte contre la famine par les OING au Cameroun (1992-2012)*. Mémoire de Master 2 en Histoire des Relations Internationales, Université de Dschang : 170.
4. D. Midows et Al., *Alte à la croissance ?*, Rapport du Club de Romme, 1972.
5. Zaccai, E. (2009). *Développement durable: l'idéologie du XXIe siècle*. *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, **14(3)** : 31-31.

6. Febvre Lucien (1999), *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Collin, 1953, cité par A. Prost, « Les pratiques et les méthodes », dans J. C Ruano-borbalan *L'histoire d'aujourd'hui*, Rantheaune, sciences humaines : 386.
7. Fotso Gilles Herbert, 2012, *La protection de l'environnement par les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun: cas de la communauté urbaine de Douala*, Mémoire de Master 2 en Sciences Juridiques et politiques, Université de Douala.
8. Gormo Jean (2004), *Les plantes et l'homme dans les sociétés Toupouri et Massa du nord-Cameroun du XIXe au XXe siècle*, thèse de Doctorat en Histoire, Université de Ngaoundéré.
9. John R. McNeill,(2010). *Du nouveau sous le soleil*, Champ Vallon.
10. ONU, (2012) situation mondiale de l'environnement, Bulletin d'Environnement.
11. UICN, REDD (2017), Lutte contre la criminalité faunique et gouvernance de l'eau : acquis de 2016 et perspectives, Rapport annuel: 31.
12. République du Cameroun et Unicef, *Pauvreté et disparités chez les enfants du Cameroun : Analyse par pays*, Fond des Nations Unies pour l'enfance, 2009
13. Tchippingang Bauclair, Entretien oral, Chef du bureau des affaires générales MINEDED-Est, à Abong-bang le.
14. Tiomo Dongfack Emmanuel, (2015), *Impact de l'agriculture et de la chasse sur les moyens d'existence des populations dans la périphérie nord-est du parc national de Korup*, Thèse de Doctorat/Ph.D en Géographie, Université de Yaoundé 1 : 382.
15. Tiomo Dongfack Emmanuel, (2010), *Influences des activités agricoles sur les habitats de la faune : atouts ou contraintes pour la mise en œuvre de la chasse communautaire en périphérie nord du parc national de Korup ?*, Mémoire de Master en Géographie, Université de Yaoundé 1 : 170.
16. Vansina Jean, *De la tradition orale. Essai de méthodologie historique*. Tervuren, Musée royale de l'Afrique centrale, Annales, série 8^e sciences humaines, **36**: 5,